

Plagazine WWW.coleacp.org/pip

N° 13 | MAI 2008

Les quatre composantes du Programme

édito

80 % de la filière d'exportation ACP bénéficie de l'action du PIP!

Pour arriver à ce niveau de participation, tout le réseau du COLEACP (association de producteurs/exportateurs ACP et d'importateurs européens) s'était déjà mobilisé avant le démarrage du Programme, Rappelons que le PIP a été créé et concu à l'initiative du COLEACP, et la Commission Européenne et les États ACP ont été particulièrement réceptifs aux propositions de l'Association. La conception du PIP basée sur la demande des opérateurs privés représentait une garantie de la pertinence des actions et de l'engagement des bénéficiaires.

La mise en place d'une Unité de Gestion centralisée à Bruxelles a permis d'analyser les problèmes rencontrés dans une trentaine de pays ACP et de développer des solutions communes avec des moyens que seule une approche collective rendait possible. Grâce à cette approche et au nom de toute la filière ACP, le PIP s'est lancé dans de grands chantiers comme, entre autres, la défense des LMR, l'établissement d'itinéraires techniques par culture, un service d'information important et le développement d'un réel système de formation.

Cette Unité de Gestion est formée de femmes et d'hommes qui ont, pour la plupart, déjà vécu la vie de producteur/exportateur en pays tropicaux. Dans ce numéro, ce sont ces personnes et leur travail quotidien que nous voulons mettre en lumière.

> Guy Stinglhamber Directeur du programme



- 2 [Bonnes pratiques en entreprise] «La règle essentielle: respecter les stratégies des entreprises»
- 4 [Renforcement des capacités] Créer un environnement propice au fonctionnement et au développement des entreprises
- 5 [Formation] Une «Cellule de formation PIP» pour répondre aux besoins de 28 pays!
- 6 [Réglementation] Donner aux producteurs les outils pour produire conformément à la réglementation
- 7 [Information et communication] Alerter, informer et sensibiliser les publics



Sylvie Fontaine, Nursel Gumusboga et Cédric Delannoy forment l'équipe de la composante «Bonnes pratiques en entreprise» du PIP. Tous les trois ingénieurs agronomes, ils connaissent bien la filière horticole et l'Afrique. Ils sont en contact direct avec les entreprises productrices-exportatrices des pays ACP. Quel regard portent-ils sur le bilan des activités menées par le programme?



Sylvie Fontaine, Cédric Delannoy et Nursel Gumusboga

«Dans l'ensemble, par rapport aux objectifs fixés pour le PIP, les résultats que nous avons atteints sont positifs. En particulier en ce qui concerne la mise en place de systèmes de qualité et la formation durable du personnel.» déclare Sylvie Fontaine, responsable de la composante. «Nous avons réussi à mobiliser la grande majorité des entreprises ACP de la filière horticole d'exportation! En effet, l'ensemble des exportateurs et producteurs qui se sont engagés dans une démarche d'assurance qualité sanitaire avec l'appui du PIP exportent plus de 85 % des flux ciblés par le programme. De plus, ces entreprises ont permis de remonter la chaîne jusqu'à leurs fournisseurs, dont 100 000 petites exploitations familiales qui ont alors également pu bénéficer du programme.»

Partir des besoins de l'entreprise

Les situations sont multiples et variées. Mais pour mettre en place de manière durable un système de gestion de la qualité, il y a souvent la même logique d'intervention. Dans un premier temps, un diagnostic du système existant est effectué: quelles sont les procédures en cours, les ressources humaines disponibles, l'infrastructure? «On part des besoins de la société, c'est très important. Chaque cas est spécifique. L'appui nécessaire pour une entreprise qui produit de l'ananas sur une plantation ghanéenne n'est pas le même que le soutien qu'il faudra apporter à une compagnie dominicaine exportant une variété de légumes asiatiques cultivés par des centaines de petits producteurs.» explique Sylvie. Une fois cette analyse effectuée, on procède à la mise en place du système, en veillant auparavant à la formation des responsables - ce qui est indispensable pour la prise en charge si l'on vise la durabilité. Enfin, l'intervention du PIP se termine par une phase de validation externe du système de maîtrise de la qualité sanitaire mis en place. Il s'agit d'une réelle transformation en profondeur de l'entreprise!

De plus en plus souvent, cette validation prend la forme d'une certification de type privé. «Les acheteurs européens demandent de plus en plus des certifications de la part des producteurs ACP. Lorsque les clients de la compagnie le requièrent, nous apportons donc un appui dans ce sens pour qu'elle puisse maintenir ou accroître sa part de marché.», explique Cédric Delannoy, expert. «Dans ce cas, on peut dire que notre appui a porté ses fruits, puisque 100% des compagnies qui ont reçu une aide à la certification (en particulier pour qui on a organisé des pré-audits et des audits), ont réussi à obtenir la

certification qu'ils visaient, que ce soit GlobalGAP, BRC ou bio.»

Sylvie et Nursel mettent aussi en avant le fait que désormais, ce sont principalement des experts locaux, formés par le PIP, qui assistent les entreprises. Grâce au programme de formation et de renforcement des capacités, les experts locaux ont eu l'opportunité d'actualiser et d'élargir leurs compétences dans tous les domaines de la «food safety», secteur en pleine révolution ces dernières années. Maintenant ils sont en mesure de conduire des missions qui étaient auparavant confiées à des experts internationaux, et ont gagné la confiance des entreprises locales qui n'hésitent plus à les réengager sur leurs fonds propres! Nursel explique: «Même lors de la crise en Côte d'Ivoire, alors que les experts internationaux refusaient de se rendre dans ce pays, les consultants ivoiriens ont assuré toutes les missions du PIP avec succès. Les entreprises exportatrices ont ainsi pu remplir leurs objectifs malgré la situation politique compliquée. Elles ont été satisfaites des services qui leur ont été fournis: la preuve en est qu'elles continuent à faire appel à leur service en dehors du PIP.»

Etre pragmatique et s'adapter

Depuis la mise en place du PIP, en 2001, les marchés européens ont évolué et les exigences (en particulier celles de la grande distribution) se sont accrues. C'est ainsi que certaines filières qui n'avaient pas vu l'intérêt d'investir dans la mise en place de systèmes se sont «réveillées» et sont venues frapper à la porte du

PIP lorsque les acheteurs européens ont commencé à requérir de leur part des garanties de qualité et des certifications. La filière du litchi, par exemple: «Pendant longtemps, les importateurs européens de litchis ne demandaient aucune certification. Jusqu'au jour où certains supermarchés allemands ont exigé de la part de leurs fournisseurs la certification GlobalGAP. Les compagnies malgaches ont alors demandé notre soutien pour mettre en place des systèmes de contrôle. Très vite, certaines compagnies ont passé les différentes étapes et ont obtenu les certifications réclamées par les acheteurs.», explique Sylvie. Un des points forts de la composante, c'est cette faculté d'adaptation, la capacité de réagir aux demandes des entreprises quand elles se présentent. «Bien sûr, notre flexibilité a des limites: celle du champ d'action qui est défini pour le programme,» précise Nursel Gumusboga, expert senior. Pas question de financer l'amélioration des infrastructures des centres de conditionnement, par exemple. Il appartient aux entreprises de le faire. «Mais on peut souvent réorienter notre appui selon les besoins.» poursuit Nursel.

Personnaliser l'aide

Dans le domaine de la mise en place de système de traçabilité des fruits et légumes, la composante «Bonnes pratiques en entreprise» a aussi des raisons d'être satisfaite du travail accompli. «75 % de nos entreprises bénéficiaires ont installé un système de traçabilité manuelle, sur support papier, nous dit Nursel. 30 % d'entre elles se sont ensuite orientées vers une traçabilité informatisée.» Dans la plupart des cas, c'est le logiciel «Hortitrace» du PIP qui a été installé. La traçabilité informatique n'est cependant pas indispensale pour répondre aux exigences réglementaires, et ce n'est pas un but en soi. Pour certaines compagnies, par exemple de petite taille, ce serait un investissement trop grand tant en équipement qu'en ressources humaines. «Comme toujours, il faut



personnaliser l'aide que nous apportons, évaluer avec chaque entreprise la pertinence des actions.»

L'objectif principal de la composante «Bonnes pratiques en entreprise» est de garder sur le marché le maximum de petits producteurs dans la filière d'exportation. Avec la mise en place de formations adaptées, le PIP a contribué à la promotion des bonnes pratiques agricoles chez les petits producteurs. Un soutien a aussi été donné à de nombreuses entreprises qui souhaitaient obtenir des certifications de groupements de petits producteurs. Avec l'évolution des exigences des acheteurs, de plus en plus demandeurs de certifications, certaines compagnies qui s'approvisionnent auprès de nombreux petits producteurs ont tendance à sélectionner et à réduire le nombre de fermiers avec qui elles travaillent. Les coûts de certification, élevés, conduisent souvent les entreprises à certifier une partie seulement des petits producteurs.

Le développement des standards privés et les exigences des grandes surfaces augmentent aujourd'hui la pression sur les compagnies horticoles, et rendent la situation des petits producteurs et des entreprises de petite taille de plus en plus difficile. «L'appui que nous avons apporté aux entreprises s'est principalement concentré sur le champ d'action du programme, à savoir les aider à produire en conformité avec les réglementations en terme de qualité sanitaire et de traçabilité.», explique Sylvie. «Mais il y a un énorme travail à faire encore pour les aider à s'adapter aux standards commerciaux, à tenir compte des aspects environnementaux et éthiques.» Et Nursel ajoute «Il ne faudrait pas non plus oublier les entreprises de transformation qui s'approvisionnent auprès de milliers de petits producteurs et qui rencontrent les mêmes problèmes que la filière d'exportation des fruits et légumes frais.» Des domaines d'activités qui pourraient peut-être être abordés dans une autre phase du programme.



[RENFORCEMENT DES CAPACITÉS]

Créer un environnement propice au fonctionnement et au développement des entreprises



«A travers nos actions, nous visons à mettre en place un environnement propice au développement des entreprises. Il est indispensable qu'elles aient localement la possibilité d'accéder à des services de qualité, à une expertise et des conseils, qui les aident à répondre aux exigences réglementaires, sachant que celles-ci évoluent.» déclarent Bénédicte Werner et Morag Webb, responsables de la composante «Renforcement des capacités» du PIP, respectivement pour les pays francophones et anglophones. Bénédicte et Morag dirigent et suivent les interventions du PIP destinées à renforcer les capacités des services publics et des prestataires privés locaux vers qui les entreprises se tournent.



Morag Webb et Bénédicte Werner

Les bénéficiaires des actions de renforcement se classent en quatre grandes catégories: les consultants privés; les laboratoires; les services publics (concernés par la vulgarisation d'une part ou par l'homologation des pesticides d'autre part); les organisations professionnelles et les task-forces. «Nous avons obtenu de très bons résultats avec les consultants ACP.», précise Bénédicte. Plus de 150 ont bénéficié de formations théoriques et pratiques, certaines qualifiantes, qui leur ont permis d'améliorer leurs compétences dans différents domaines liés à la qualité sanitaire et à la traçabilité. Les consultants se spécialisent et actualisent leur expertise grâce aux formations du PIP. Ils peuvent ainsi apporter une aide plus efficace et plus pointue aux entreprises. L'expertise internationale a ainsi progressivement été remplacée par de l'expertise locale, donc ACP. Au début du programme, en 2002, seulement 20 % des consultants utilisés étaient des ACP. Aujourd'hui, ils représentent plus de 80 % de l'expertise utilisée par le PIP.

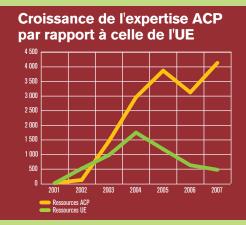
Au Kenya, explique Bénédicte: «Nous avons contribué au renforcement d'un cabinet de consultants qui réalisent des audits de certification pour différents référentiels commerciaux.» Un avantage important – notamment financier – pour les compagnies kényanes qui ont une alternative locale et qui ne sont plus obligées de faire appel à des certificateurs internationaux. Notons également que des associations et des réseaux se sont aussi créés et développés à l'occasion de formations du PIP. Des consultants de différents pays qui se sont rencontrés lors d'ateliers organisés par le PIP travaillent désormais ensemble, échangent des idées et des informations: un phénomène très positif qui participe sans doute à la pérennisation des actions du programme.

Des laboratoires qui atteignent le niveau d'accréditation

En ce qui concerne les laboratoires, qu'ils soient publics et privés, il s'agit de les aider à mettre en place un contrôle qualité de manière à assurer la validité et la reconnaissance des analyses de résidus de pesticides. Il s'agit également d'améliorer ou de valider certaines méthodes d'analyses. Pour ce faire, le PIP a mené un certain nombre d'activités comprenant: un système de partenariat avec des laboratoires européens accrédités, en alternant l'appui organisationnel et rédactionnel (procédures), l'expertise *in situ* ponctuelle, les stages de formation par immersion des techniciens ou encore des formations à la maintenance des équipements.

L'objectif final est de permettre au laboratoire ACP d'obtenir une accréditation internationale et de voir ainsi reconnaître la qualité de son travail. Pour les entreprises, avoir accès à des services de proximité pour faire des analyses est très important. Le bilan avec les laboratoires est satisfaisant selon Bénédicte: «Sur l'ensemble des laboratoires que nous avons appuyés, plus de la moitié devrait atteindre le niveau d'accréditation d'ici la fin 2008.» Les choses sont généralement plus rapides à mettre en place avec les laboratoires privés qu'avec ceux appartenant au secteur public, où les processus de décision et de mobilisation de fonds pour leur contribution sont souvent plus lourds et plus longs.

Un autre objectif important de la composante est de soutenir les plateformes nationales réunissant les



Aujourd'hui, 80 % de l'expertise utilisée par le PIP est locale.



[FORMATION]

différentes parties prenantes de la filière horticole. Le but de cette démarche est de faciliter le dialogue entre les principaux acteurs, tant du secteur public que privé, afin d'identifier les principales problématiques rencontrées dans le secteur. Ainsi, le PIP a soutenu la mise en place et le développement d'une douzaine de task-forces nationales. Ces dernières réunissent des professionnels des entreprises, des prestataires de service et des représentants du service public. Certaines comme au Kenya ou en République de Côte d'Ivoire sont particulièrement actives et organisent régulièrement des ateliers de travail et de réflexion sur des thèmes d'intérêt pour la filière horticole.

La composante a aussi tenu particulièrement à appuyer des organisations professionnelles (producteurs/ exportateurs) dans les pays ACP qui soutiennent et représentent le secteur horticole.

Enfin, les actions du PIP ont été nombreuses et menées avec succès avec les organismes nationaux en charge de l'homologation des produits phytosanitaires. Ainsi, ces organismes ont amélioré leur procédure d'homologation, mis en place ou amélioré leur base de données «pesticides», de manière à faciliter l'accès à l'information des opérateurs, en ce qui concerne les pesticides homologués, les indications d'emploi et les limites maximales de résidus (LMR). «Au niveau régional, et en collaboration avec la composante Réglementation, nous avons également appuyé le Comité Sahélien des Pesticides, les initiatives d'harmonisation régionale en Afrique de l'Est et dans les Caraïbes, et également facilité la mise en place du CPAC, le Comité des Pesticides pour l'Afrique Centrale.», conclut Bénédicte.

«D'un pays à l'autre, les situations des filières varient et les résultats aussi.», explique Bénédicte. Certaines filières sont plus organisées et plus solides que d'autres. Le travail à entreprendre avec les acteurs en présence est donc différent: dans un pays où la filière d'exportation horticole est de moindre envergure et où l'activité est rythmée par des campagnes d'exportation de courte ou moyenne durée, les opérateurs sont, en général, moins bien structurés et les organisations professionnelles disposent de peu de moyens, et notamment de peu de personnel permanent. Dans ce cas, il est par conséquent plus difficile de garantir un renforcement des capacités durable. Dans les pays où le secteur horticole est plus important et les OP mieux structurées, elles ont pu renforcer leurs capacités de mobilisation et d'information de leurs membres et asseoir ainsi leur pouvoir de représentation et de lobbying, tout en participant activement à la mise en place d'un dialogue public/privé constructif.

Une «Cellule de formation PIP» pour répondre aux besoins de 28 pays!

Afin de développer un réel «système de formation» cohérent et couvrant l'ensemble des besoins des bénéficiaires, le PIP a créé une «Cellule formation» très proche de l'unité de gestion. Une étroite collaboration quotidienne avec les composantes «Bonnes Pratiques en Entreprise» et «Renforcement des Capacités» a permis le déploiement de nombreuses actions sur le terrain.

Il ne suffit pas d'aider les entreprises à installer des systèmes de gestion de la qualité: encore faut-il que le personnel chargé de les mettre en œuvre soit en mesure de le faire! En complément aux activités visant à réorganiser les entreprises et à faire adopter les bonnes pratiques, il était donc essentiel pour le PIP de veiller à former l'ensemble des opérateurs: les cadres qui installent le système, les techniciens qui encadrent les petits fermiers, les ouvriers et petits producteurs.

Le PIP a établi une méthodologie qui s'adresse aux cadres techniques, responsables ensuite de la mise en place, au sein de leur propre entreprise, d'un système de formation interne des ouvriers et petits planteurs.

Au fil des expériences, un ensemble de supports et d'outils pédagogiques a été mis au point pour les différents types de formations: des syllabus sur les 8 principaux thèmes (démarche qualité sanitaire, traçabilité, usage sécurisé des pesticides, ...) pour les cadres techniques et les consultants, des manuels pédagogiques pour les formateurs, des brochures et du matériel de démonstration didactiques pour les ouvriers et petits planteurs, etc. Sans oublier le développement d'outils informatiques, comme l'espace «auto-formation» intégré dans la boîte à outils (CD-ROM).

Des cycles de formations collectives standardisées (formations techniques sur la gestion de la qualité sanitaire, la traçabilité, la protection des cultures, etc.) ont été organisés à l'attention du personnel d'encadrement. «Ce type de formations collectives a été proposé à l'ensemble des entreprises exportatrices. En tout, près de 1 150 personnes y ont pris part.» explique Annick Schubert, expert en charge de ce volet.

Pour approfondir et appliquer les cours collectifs, le PIP a également développé un service de «formations en entreprises», adaptées aux spécificités de chacune. «Nous avons formé plus de 160 consultants ACP qui sont désormais en mesure d'organiser eux-mêmes des formations collectives ou en entreprises.» explique Bruno Schiffers, Chef de la Cellule et Professeur à la Faculté universitaire de Gembloux (Belgique). Les formations en entreprises doivent faciliter les changements comportementaux de façon durable. Elles couvrent des thématiques très diverses, comme l'usage sécurisé des pesticides, l'audit interne, l'agriculture biologique et la formation des ouvriers et petits planteurs. «En tout, plus de 5 000 agents techniques issus d'environ 150 entreprises ACP ont pu en bénéficier.» précise Maud Delacollette, responsable de ce service.

Le plan de formation développé par le PIP a porté ses fruits: plus de trois quart des compagnies soutenues par le PIP ont intégré un système de formation interne. Néanmoins, il est important de continuer à les soutenir. Compte tenu de l'évolution des conditions d'accès au marché européen, les contenus des manuels didactiques devront être élargis à de nouvelles matières. Le «pool» d'experts locaux disponibles doit encore s'agrandir, et le renforcement des capacités des formateurs internes doit se poursuivre, de manière à s'assurer de la durabilité des systèmes de formation au sein des entreprises.



Maud Delacollette, Bruno Schiffers, Annick Schubert





Roland Levy, docteur en sciences chimiques, et Gilles Delhove, ingénieur agronome spécialisé en protection des cultures, travaillent dans la composante «Réglementation» du PIP. Ils ont dirigé les travaux visant à l'établissement d'itinéraires techniques, pour permettre aux entreprises ACP de produire conformément aux réglementations en vigueur en matière de pesticides.



Sabine Helbig, Roland Levy, Gilles Delhove, et Béatrice Verdickt

«Un de nos indicateurs d'objectifs était de mettre au point des itinéraires techniques conformes à la réglementation européenne pour des cultures représentant 90 % des flux de fruits et légumes frais (hors bananes et agrumes) exportés des pays ACP vers l'UE.» explique Roland Levy, responsable de la composante. «Grâce à la coordination des travaux menée par Gilles, en fin de programme, nous couvrirons 95% de ces flux, pour les cultures traditionnelles et bio.», déclaret-il. Avec l'aide d'instituts spécialisés (Université de Gembloux, NRI, CUECDA, Cirad et Real IPM), 9 itinéraires techniques ont maintenant été établis pour les principales cultures ACP (ananas, mangue, haricot vert, papaye, avocat, fruit de la passion, tomate cerise, pois et gombo). D'ici la fin avril, des «Guides de bonnes pratiques phytosanitaires», ces derniers se concentrant principalement sur le volet «protection des cultures», seront finalisés pour 16 autres cultures mineures. Des organismes spécialisés (ICIPE, Real IPM, CIRAD, ...)

et des experts indépendants ont participé à l'élaboration de ces guides.

L'objectif est de donner aux producteurs les outils indispensables pour lutter contre les principaux ravageurs et maladies, ainsi que les informations sur les substances actives utilisables et leur application suivant les Bonnes Pratiques Agricoles (BPA). Avec ces guides, les producteurs ACP ont tous les éléments en mains pour cultiver leurs fruits et légumes dans le respect des normes européennes et locales en matière de limites maximales de résidus.

L'établissement et la validation des itinéraires techniques a été une tâche de longue haleine, qui a requis la collaboration de différents acteurs, pas toujours facile à mobiliser. «Cela n'a pas été une mince affaire d'obtenir de la part des producteurs des informations sur les produits qu'ils utilisent. Il a fallu envoyer des spécialistes cultures sur place.» explique Gilles. «Du côté des fabricants de produits phytosanitaires, cela n'a pas toujours été facile non plus d'avoir des informations complètes sur la BPA qu'il faut respecter pour être sous les limites maximales de résidus.», continue Roland.

À l'issue du programme d'essais sur les résidus de substances actives – étape indispensable pour valider les itinéraires, il est apparu que pour certains couples de «culture – substance active», des demandes de «Tolérance import» (¹) étaient nécessaires auprès des autorités européennes. Cette mission de la composante, qui consiste à faire ajuster les réglementations européennes et locales en cas de besoin, est extrêmement importante. «Actuellement, 54 demandes de TI ont été introduites et 41 ont été obtenues, les 13 autres étant en examen.» déclare Roland. Le PIP a tissé, au cours des années, des relations étroites avec les instances responsables de l'UE de manière à être le mieux informé possible sur les réglementations et à pouvoir défendre les intérêts des producteurs ACP.

Mais attention: les choses sont loin d'être figées, car la réglementation européenne évolue constamment et il sera nécessaire d'adapter les itinéraires dans le futur. Par ailleurs, comme l'explique Gilles, il faudrait aussi prendre en compte les exigences de type privé, principalement issues de la grande distribution, qui peuvent poser problème pour les producteurs: «Jusqu'à présent, nous nous sommes uniquement focalisés sur les résidus de pesticides, qui sont officiellement fixés par la réglementation européenne. Mais à l'avenir, il faudra se pencher sur les exigences croissantes des acheteurs européens en matière de respect de l'environnement, par exemple.» explique Gilles. «Certains prescripteurs privés vont jusqu'à interdire des produits que eux considèrent comme dangereux mais qui sont autorisés par la CE!» poursuit-il. Sans compter qu'il arrive que la grande distribution divise les LMR officielles par deux ou trois sans aucune base scientifique.

(¹) Une Tolérance Import (TI) est une limite maximale de résidu (LMR) fixée pour un produit alimentaire importé dans l'UE à partir d'un pays hors UE.



Développer une approche régionale pour l'homologation des produits

Un autre mandat de la composante «Réglementation» était de veiller à ce que les substances recommandées dans les itinéraires techniques soient aussi autorisées par les autorités compétentes dans les pays producteurs. Une collaboration avec les organes réglementaires ACP a été mise en place pour procéder aux homologations des produits phytosanitaires indispensables. «Dans certains pays ACP, peu de produits de protection des plantes étaient homologués pour un usage en cultures légumière ou fruitière.» explique Roland.

En raison de cette situation et du grand nombre de pays, le PIP a choisi de développer une approche régionale pour permettre et faciliter l'homologation de ces produits. C'est ainsi que des collaborations ont été mises en place avec les principales instances d'harmonisation régionales en ACP, comme le Comité Sahélien des Pesticides (CSP) qui concerne 9 pays. Un programme d'essais d'efficacité biologique - indispensables pour obtenir une homologation - a été mis en place pour aboutir à des autorisations d'utilisation des produits. «Nous sommes particulièrement heureux d'avoir réussi à obtenir la procédure d'urgence et la reconnaissance mutuelle. Cela a grandement accéléré les procédures d'homologation, et les a rendu réalisables dans le délai d'un programme comme le PIP.» explique Roland.

Le PIP a aussi contribué à la mise en place et au fonctionnement d'autres instances, comme le Comité des Pesticides de l'Afrique Centrale (CPAC) qui réunit désormais 6 pays ayant une procédure d'homologation commune et qui a adopté la procédure d'urgence également. Du côté des pays anglophones d'Afrique de l'Est et du Sud, les choses sont aussi en cours avec la South African Development Community (SADC) et la East African Community (EAC).

«C'est grâce à l'établissement de réseaux de collaboration avec les acteurs internationaux, à Bruxelles comme dans les ACP, que nous avons pu atteindre les résultats obtenus dans le domaine de l'harmonisation des procédures d'homologation.», conclut Roland.



Le rôle d'informer sur le programme et d'établir des canaux de communication efficaces pour que les messages parviennent aux destinataires concernés appartient à la composante «Information et communication» du PIP. Celle-ci travaille main dans la main avec les autres composantes pour présenter les informations indispensables aux bénéficiaires du programme sous une forme conviviale et adaptée.

«Dans une première phase», explique Emmanuel Bourcelet, responsable de la composante, «il était primordial d'alerter les professionnels de la filière horticole ACP-UE sur l'évolution des réglementations européennes en matière de qualité sanitaire et de protection des consommateurs». Les opérateurs de la filière devaient prendre conscience des graves problèmes d'accès au marché qu'ils encouraient s'ils n'adoptaient pas des pratiques conformes aux nouvelles règles européennes. Il s'agissait aussi de stimuler leur participation en leur expliquant le soutien que le programme pouvait leur apporter. Très vite, des actions ont été lancées et des outils réalisés: dépliants de présentation du programme, site internet, développement d'une base de données des LMR à respecter, . . .

Au fil du temps, pour tenir les différents acteurs de la chaîne horticole informés mais aussi pour les motiver, le site internet s'est enrichi en informations techniques, réglementaires et commerciales. Un espace réservé a été mis en place pour les bénéficiaires: une initiative animée par la volonté de solidariser les acteurs de la filière horticole. Ils avaient ainsi la possibilité d'adhérer à un groupe cohérent de professionnels poursuivant des objectifs communs. En un mot, constituer un club de producteurs/exportateurs.

La composante Infocom est au service des autres composantes, en particulier pour faciliter les actions de formation. Ainsi, elle a contribué à produire, sous une forme conviviale et accessible, toute une série de documents très techniques, comme les «Guides de production», les «Itinéraires techniques» ainsi que le matériel pédagogique utilisé par la Cellule de formation du PIP (supports de cours, affiches, puzzles, etc.). «Notre souci, c'est que tout les matériels produits, toutes les informations accumulées au cours du programme, soient non seulement mis à la disposition du plus grand nombre, mais aussi qu'ils puissent continuer à vivre même en dehors du PIP.» explique Emmanuel. Dans ce but, des conventions ont été passées avec des consultants et des organisations actives dans le domaine de l'agriculture et de la formation pour qu'ils puissent utiliser librement toutes les productions du PIP.



Perrine Mahieu et Emmanuel Bourcelet

La composante a également développé divers supports électroniques dont la «boîte à outil». Cette bibliothèque virtuelle proposée aux bénéficiaires apporte une solution aux problèmes de disponibilité de l'information. Base de données pesticides, itinéraires techniques, glossaire, vidéothèque, photothèque ou encore foire aux questions sont au service des utilisateurs. La boîte à outil permet aussi à chacun qui la possède de s'autoformer dans les domaines de la qualité sanitaire et de la traçabilité. Un outil important pour les bénéficiaires et qui s'adapte aux conditions rencontrées dans les pays ACP.

L'un des objectifs de la composante est également de défendre les idées et les positions des opérateurs de la filière. À travers les pages de PIP Magazine ou des newsletters électroniques, des thématiques spécifiques comme les normes privées ou les «food miles» sont traitées, une occasion de donner la parole à tous les maillons de la chaîne de production ainsi qu'aux acteurs institutionnels de l'UE et des ACP.

Partager pour améliorer notre action

Le PIP a participé à la création d'un réseau international de collaboration en prenant part régulièrement à des échanges dans le domaine du développement et de la coopération. La Banque Mondiale, l'IIED (International Institute for Environment and Development), le NRI (Natural Resources Institute), l'UNCTAD (United Nations Conference on Trade and Development), la FAO (Food and Agriculture Organization of the United Nations), l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), le CTA (Centre technique de coopération agricole et rurale), le PAN (Pesticide Action Network) entre autres font partie de ce réseau informel, une occasion pour chacun de faire partager ses expériences et tirer ensemble les leçons pour une coopération plus efficace.

D'autres actions sont menées en collaboration avec les institutions ACP et européennes pour assurer la visibilité des résultats du programme. C'est ainsi que le film «Aid for sustainable Trade – La voie du haricot», produit par le PIP, et l'exposition photo sur le même thème ont été présentés en décembre 2007 dans les locaux du Secrétariat Général des États ACP, à Bruxelles, à l'occasion du Conseil des Ministres. En janvier 2008, c'est EuropAid qui a ouvert ses portes au PIP à l'occasion d'un lunch-conférence au cours duquel le public a fait connaissance avec COLEACP/PIP au travers de son film, de l'exposition et d'échanges avec les membres de l'équipe. D'autres actions de ce type sont prévues dans les prochains mois.



Le film «La voie du haricot», réalisé à l'initiative du COLEACP, a une valeur pédagogique non négligeable en terme de faire savoir (des actions menées sur le terrain par le COLEACP depuis plus de 7 ans dans le cadre du programme PIP, financé par le Fonds Européen de Développement) ainsi qu'en terme de savoir faire. Les témoignages recueillis pour les besoins de ce film, je pense en particulier à ceux des petits producteurs et des ouvriers agricoles, ou encore à celui des responsables d'administration et des exportateurs, illustrent clairement l'implication et le sérieux de tous les acteurs de la filière de production et d'exportation dans la mise en œuvre de ce programme, et soulignent bien les attentes de chacun. Ce film, dont l'intérêt est réel, devrait s'avérer utile pour faire connaître l'existence de ce programme ainsi que les résultats obtenus à ce jour dans sa mise en œuvre.

Claire Gaudot, Expert National Détaché à la DG DEV B2 (Unité gestion durable des ressources naturelles)

Programme Initiative Pesticides

c/o COLEACP 98, rue du Trône, bte 3 B-1050 Bruxelles Belgique Tél. + 32.2.508.10.90

Fax + 32.2.514.06.32 E-mail: pip@coleacp.org Le PIP (Programme Initiative Pesticides) est un programme financé sur les ressources du Fonds Européen de Développement. Le Groupe des États ACP et la Commission Européenne ont confié la responsabilité de sa mise en œuvre au COLEACP, organisation interprofessionnelle du commerce horticole ACP-UE.

Ce document a été réalisé avec l'assistance financière du Fonds Européen de Développement. Les points de vue qui y sont exposés reflètent l'opinion du COLEACP/PIP et, de ce fait, ne représentent en aucun cas le point de vue officiel de la Commission Européenne.

